

Liège, le 28/03/2017

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2017-044

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre pour ses divers sites d'activités :

1 Infirmier hygiéniste (H/F)

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

Département infirmier
Service d'hygiène hospitalière

à temps plein (38h/sem.)

ou

à temps partiel

(mi-temps (19h/sem.) ou 80% (30h24/sem.) ou 75% (28h30 /sem.))

VOTRE PROFIL

1. *Vous remplissez les conditions d'accès suivantes :*

- Qualifications et expériences

(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles / reconnaissance professionnelle émanant du Service Public Fédéral Santé Publique)

Niveau / Orientation	Expérience
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) infirmier + Licence / Master universitaire santé publique OU Licence / Master universitaire en art infirmier	3 ans d'expérience au CHU et/ou autre établissement hospitalier exigés Une expérience utile en hygiène hospitalière est souhaitée
+ Certificat universitaire en hygiène hospitalière (ou s'engager à le suivre)	

- Vous disposez des connaissances de base de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint, etc.)
- Une connaissance des logiciels Omnipro et Glims est un atout.

- Vous démontrez une maîtrise de l'anglais scientifique (lu et écrit). La connaissance de niveau scolaire du néerlandais est un atout.

- Vous possédez les compétences suivantes :
 - Esprit d'initiative
 - Sens de l'organisation
 - Créativité/esprit d'initiative
 - Collaboration / esprit d'équipe
 - Autonomie
 - Sens pédagogique
 - Sens relationnel

- 2. Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.**

- 3. Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail.**

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Contrat à durée indéterminée à pourvoir dès que possible.
- Site de prestation : tous les sites ; selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU.

Horaire : temps plein (38h/sem.) ou mi-temps (19h/sem.) ou 80% (30h24/sem.) ou 75% (28h30 /sem.). Prestations de 07h36/jour, du lundi au vendredi, entre 08h00 et 18h00 (entre 30' et 1h de temps de repas). Ces prestations sont au prorata du régime de travail. Selon les nécessités du service, la fonction pourrait impliquer une flexibilité horaire et des prestations de weekend.

- Rémunération mensuelle brute à temps plein : 2979.97 euros (échelle 178U)
- Montant proportionnel pour les temps partiels
 - Echelle au grade de Infirmier hygiéniste sans valorisation d'ancienneté à l'index 1,6406 (juillet 2016)
 - Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
 - Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle.

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV
- Entretien de présélection (par téléphone ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures
- Entrevue finale avec jury

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **mardi 18 avril 2017** au plus tard, **de préférence par mail (recrutement@chu.ulg.ac.be)**
ou
 - Par écrit : Département de Gestion des Ressources Humaines – Service Recrutement – à l’attention de Madame S.BILLET – CHU de Liège – Domaine Universitaire du Sart Tilman (B35) à 4000 Liège,
- Elle doit être accompagnée des documents suivants :
 - **lettre de motivation**
 - **curriculum vitae détaillé**
 - **photo d’identité**

Si vous n’êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez également fournir :

- Copie de l’agrément requis
- Copie de votre carte d’identité (avec photo de bonne qualité)
- Copie des attestations des formations requises
- Copie du diplôme requis (ou copie de la reconnaissance de l’équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)

Référence de l’appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2017-044 - Infirmier hygiéniste -

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l’emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Monsieur Jacques MUTSERS, tel: 04/366.88.15 ou auprès de Madame le Docteur Geneviève CHRISTAENS, tel :04/366.82.19.
Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.
- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement – PINET Olivia: 04/366.84.99, recrutement@chu.ulg.ac.be

La direction médicale

Direction médicale

Médecin chef : *Pierre Gillet*
 Médecin chef adjoint : *Geneviève Christiaens*

Responsable biosécurité et hémovigilance
 Conseiller

Secrétaire administratif

Agent administratif

Services médicaux

Hygiène Hospitalière

Personnel médical

Médecin coordinateur
 - *Geneviève Christiaens*

Médecin hygiéniste

Infirmier hygiéniste
 → Poste à pourvoir

Morgue

Préposé à la morgue

Médiation hospitalière

Médiateur hospitalier
 - *Caroline Doppagne*

Conseillers spirituels

Service de pharmacie clinique

Chef de service
 - *Thierry Van Hees*

Secrétaire de direction

Pharmacien hospitalier clinicien

Secrétariat commun NDB

Coordinateur
 - *Geneviève Christiaens*

Secrétaire de direction

Secrétaire médical

Agent administratif

Secrétariat commun Esneux

Coordinateur
 - *Geneviève Christiaens*

Secrétaire médical

MISSION

L'infirmier(e) hygiéniste a la responsabilité opérationnelle de l'organisation et de la mise en place de mesures et d'actions relatives à l'hygiène hospitalière, à la prévention du risque infectieux et à la lutte contre les infections associées aux soins et ce, sous la coordination du médecin hygiéniste.

Positionnement organisationnel	Département infirmier -
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	du Directeur du Département Infirmier
	Sous la supervision
	du médecin coordinateur de l'Hygiène Hospitalière
	A autorité sur
Liens fonctionnels	Supervise
	Collaborations internes
	<ul style="list-style-type: none"> - Les médecins et infirmiers hygiénistes de l'Hygiène hospitalière - L'ensemble du personnel médical et soignant de l'institution et plus particulièrement, le médecin chef et le directeur du Département infirmier. - L'ensemble du personnel des différents départements et services du CHU - Le comité d'Hygiène hospitalière
Liens fonctionnels	Collaborations externes
	<ul style="list-style-type: none"> - Les plateformes régionales et fédérale en hygiène hospitalière - Le Conseil Supérieur de la Santé - Les écoles - Les groupements et associations en lien avec la prévention des infections liées aux soins

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Hygiène hospitalière

Participer au développement, à la mise en oeuvre et au suivi (à travers l'hôpital) d'une stratégie relative à l'hygiène hospitalière

Assurer l'application des précautions générales ayant pour objet de prévenir la transmission d'agents infectieux

Assurer l'application des précautions additionnelles pour les patients infectés afin d'endiguer la transmission des maladies infectieuses

Assurer la surveillance des infections nosocomiales à l'aide d'indicateurs permettant d'en suivre et d'en corriger l'incidence au sein de l'établissement

Contribuer au développement d'une stratégie de lutte contre les épidémies

Développer l'échange d'informations et d'expérience avec d'autres établissements, dans le cadre d'une plateforme de collaboration en matière d'hygiène hospitalière

Veiller à l'application des mesures et protocoles d'hygiène dans le cadre d'activités hospitalières (ex. construction ou de transformation, activités du quartier opératoire et de la salle d'accouchements, achat de matériel,...)

Mettre en oeuvre des nouvelles directives et recommandations rédigées par des organismes officiels (ex. Conseil supérieur de la Santé)

Participer à la conception d'un plan stratégique général et d'un plan d'action annuel en matière d'hygiène hospitalière

Participation aux activités de recherche

Participer au suivi des études en hygiène hospitalière

Développement et maintien des compétences

Acquérir et maintenir ses connaissances de base et spécifiques à l'activité et, si nécessaire, à sa spécialité

Assister à des séminaires, colloques et/ou congrès, lire des articles scientifiques en vue d'assurer sa formation continuée

Support administratif à l'activité

Participer à la rédaction d'un rapport annuel d'activités et d'un rapport annuel sur le fonctionnement de l'équipe d'hygiène hospitalière

Enseignement - Formation

Encadrer, superviser et participer à l'évaluation des étudiants et/ou du personnel débutant

Implication dans les activités du Département Infirmier et de l'Institution

Participer aux réunions d'équipe, groupes de travail transversaux, projet EBN, etc.

Intégrer le mode de fonctionnement de l'unité/secteur (ex. respect de la charte, esprit d'équipe, participation au développement et à la mise en place de projets, etc.)

Intégrer le mode de fonctionnement du Département Infirmier (ex. participer à l'entraide inter-unités, renfort, remplacement, objectifs annuels, etc.)

Intégrer le mode de fonctionnement institutionnel (ex. participation à la gestion des lits, coordination de son activité avec celle des autres unités/secteurs, départements, etc.)

Valoriser et contribuer par son savoir-faire et son savoir-être à une bonne image de l'Institution (ex. tenue, port du badge, comportements adéquats, etc.)

Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Annexe à la définition de fonction

Cadre de l'activité – réglementation(s) interne(s) et/ou externe(s)

AR du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques des soins infirmiers et la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier

AR du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux

AR du 26 avril 2007 modifiant l'arrêté royal du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre.

AR du 7 novembre 1988 (MB du 18 novembre 1988 et MB du 24 novembre 1988) relatif à l'organisation de l'hygiène hospitalière et de son financement

AR N° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé, en particulier le chapitre Ier relatif à l'exercice de l'art infirmier

Article 56, alinéa 3, de l'A.R. du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du BMF

Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (novembre 2004)

La philosophie de soins du Département infirmier a pour but de maintenir et promouvoir la santé, de rétablir ou de réadapter le patient; au cours de cette démarche, le malade sera considéré comme partenaire à part entière.

La philosophie de soins du Département infirmier est basée sur la définition de la santé par l'O.M.S.; de la charte des droits du patient; du schème conceptuel de Virginia Henderson; des concepts : homme, santé, maladie, etc.

La philosophie de soins du Département infirmier est une approche humaniste holistique et personnalisée à l'égard de l'individu, de la famille et de la collectivité.